Image not found or type unknown

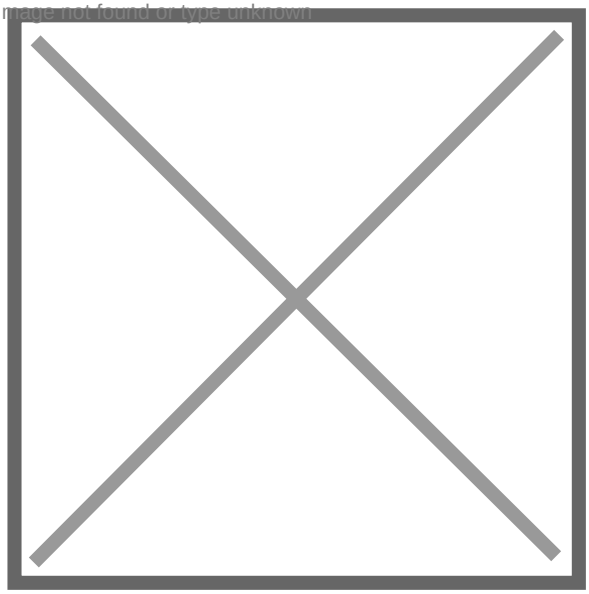

Enfants majeurs et pension alimentaire...

Par **4N0NYM**, le **09/09/2016** à **02:18**

Bonjour, bonsoir,

Tout d'abord, je m'excuse si je suis dans la mauvaise catégorie, cependant, c'est celle qui me parait la plus adéquate...

Je vais essayer de vous présenter mon problème...

Mes parents sont divorcés depuis plus de dix ans, j'ai toujours grandi avec ma mère, qui a toujours privilégié ses enfants plutôt que sa vie à elle pour notre plus grand bien, là n'est pas le soucis...

Ma sœur a dix-huit ans depuis quelques mois, pour ma part, je viens d'avoir 21 ans le mois dernier.

Il y a quelques jours, peu après la rentrée scolaire, nous avons reçus une lettre recommandée avec accusée de réception de la part de mon père, celui-ci demandait dans celle-ci une preuve que ma sœur continuait l'école et que moi, je travaillai afin de pouvoir arrêter la pension alimentaire dont il nous menace depuis des années...

Effectivement, ma soeur vient d'avoir son CAP et souhaite être redirigé vers un BAC, cependant, celle-ci ne trouve pas ce qu'elle veut (ou presque), elle est donc sans formation à l'heure actuelle.

Pour ma part, j'ai arrêté l'école pendant une formation BAC PRO, diplôme que je n'ai pas eu du coup.
Ce que je fais de mes journées ? Développer mon entreprise, effectivement, je suis auto-

entrepreneur et je ne gagne pas assez pour m'auto-financer mensuellement...

Ma sœur, a trouvé un lycée qui peut l’accueillir pour son BAC PRO, cependant, ma mère n'a pas les moyens de payer l'internat, de plus, celle-ci n'a pas le droit à la bourse "car elle gagne trop".

Ma mère est donc le seul foyer d'argent de cette maison et chaque mois, elle est encore plus dans le négatif que le mois précédent...

Mon père quant à lui, est re-marié et habite donc avec sa nouvelle femme à quelques centaines de kilomètres de chez nous, je vais chez lui environ 1 semaine par an (car ma sœur refuse d'y aller, elle ne l'a donc pas vu depuis quelques années...), lui est en CDI, ma belle-mère, enchaîne les intérims...

Voilà, je pense que vous savez tout...
J'aurais aimé savoir si mon père avait le droit de retirer la pension alimentaire ?
Y'a t'il une loi qui nous permet d'avoir une aide de sa part ?

Je vous remercie pour votre aide, j'ai conscience que vous n'êtes pas des professionnels, mais je suis préoccupé depuis cette lettre...

Bonne journée à vous.

Par **cocotte1003**, le **09/09/2016** à **06:26**

Bonjour, vous êtes tous deux majeurs et en droit de demander une pension alimentaire à vos deux parents pour contribuer à votre entretien. Pour votre sœur, pas de problème puisqu'elle fait des études, pour vous cela dépend de des revenus que vous avez. Si la pension ne suffit pas pour votre sœur, elle peut demander une augmentation au juge, encore faut il que votre père ait les moyens financiers. Vous devez répondre à votre père et il pourra saisir le JAF s'il veut modifier le montant des pensions ou il devra continuer à payer le montant indiqué dans le dernier jugement. Attention si le juge estime que vous avez les moyens de vous entretenir, votre père pourra demander le trop versé en pension, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés